



CERTIFIÉE QUALITÉ

CFPPA DE NYONS

2 avenue de Venterol

26110 Nyons

www.cfppa-nyons.fr

04 75 26 65 90

cfppa.nyons@educagri.fr

Siret CFPPA : 192 607 653 00032

Siret EPLEFPA : 192 607 653 00016

Code APE : 8559A

Décl. d'activité n° : 826P000426

Horaires : du lundi au vendredi

8h30 à 12h00 et 13h30 à 17h00

Directeur

Philippe BIZEUL

04 75 26 65 90

philippe.bizeul@educagri.fr

Référent Pédagogique

Isabelle GREGOIRE

04 75 26 65 90

isabelle.gregoire@educagri.fr

Référente Administrative

Laetitia TRACOL

04 75 26 90 50

laetitia.tracol@educagri.fr



Certiphyto DNSA

Certificat individuel catégorie Décideur en entreprise non soumise à agrément.

Primo accédant ou Renouvellement

Qualifiant

Formacode : 21006 - Formation dispensée en présentiel

Dates

✂ Formation à la demande, dès constitution d'un groupe de 7 personnes

Durée et horaires

✂ 14 heures pour la formation, 1h30 pour le test

Formation obligatoire pour utiliser des produits phytosanitaires et en acheter. Obligatoire depuis le 26 novembre 2015.

Objectifs de la formation :

✂ **Primo accédant** : connaître la réglementation phytosanitaire. Identifier les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires sur la santé et l'environnement et mettre en place les mesures de prévention et de protection adaptées. Raisonner l'utilisation des produits phytosanitaires et connaître les stratégies visant à réduire leur utilisation.

✂ **Renouvellement** : formation aux évolutions réglementaires, contextuelles, techniques (méthodes alternatives) opérées depuis l'obtention du certiphyto, Faire un point et des rappels sur les notions essentielles quant à l'emploi des produits phytosanitaires.

Compétences visées :

- utilisation des produits phytosanitaires dans le respect de l'environnement et de la santé de l'utilisateur et du public
- limitation de l'usage des produits phytosanitaires

Public visé : salariés-ées, exploitants-tes agricoles et autres publics

Cette formation s'adresse aux utilisateurs de produits phytosanitaires devant décider d'une stratégie phytosanitaire et acheter des produits phytosanitaires.

Pré-requis nécessaires : aucun

Conditions d'admission : avoir plus de 18 ans

Validation des compétences : selon la modalité

✂ **Formation primo accédant** : test QCM de vérification des connaissances. 30 questions, en fin de formation.

✂ **Formation renouvellement** : suivi de la formation

✂ **Test** : test QCM de vérification des connaissances. 30 questions

Financement de la formation et démarches :

Pour la formation (2 jours) :

- VIVEA (tarif soumis à acceptation) : vérifier votre éligibilité.

- CPF : 210,00 €, vous inscrire sur le site moncompteformation.gouv.fr et attendre la confirmation d'inscription

- personnel : 105,00€/jour de formation, règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription

Pour le test : 90,00€ en financement personnel.

Mise à jour le 28/06/2022

CONTENU DE LA FORMATION et INTERVENANTS

Contenu

✂ Primo Accédant :

-Réglementation et sécurité environnementale (4H) :
plan ECOPHYTO ; définition des produits phytosanitaires ; AMM ; encadrement des pratiques ; transport et stockage ; risques pour l'environnement ; type de pollution ; ZNT ; situations d'exposition au danger ; pratiques et aménagements pour la prévention des risques ; gestion des effluents et déchets phytosanitaires.

-Santé, sécurité applicateur et espace ouvert au public (4H) :

Dangerosité des produits ; étiquette et FDS ; voies d'intoxication ; situations exposantes au danger avant, pendant et après l'application ; principales mesures de prévention et de protection ; espaces ouverts au public ; conduite à tenir en cas d'intoxication.

-Réduction de l'usage et méthodes alternatives (5H) :

Définition de la Protection, Intégrée ; méthodes de lutte alternatives, produits de biocontrôle, pratiques agroécologiques adaptées aux productions représentative du public.

En fin de formation, test QCM de vérification des connaissances. 30 questions (1H)

✂ Renouvellement :

Tour de table et Test QCM de 30 questions pour évaluer le niveau de connaissance et les besoins de remise à niveau – 30 minutes

Rappels et mise à jour pour chacune des 3 thématiques suivantes

- Réglementation et sécurité environnementale (2H)

- Santé Sécurité applicateur et espace ouvert au public Durée (2H)

- Réduction de l'usage, méthodes alternatives Durée (2H30)

Intervenants-es :

I. GREGOIRE, formatrice CFPPA de Nyons

Lieu :

CFPPA de Nyons

MATERIELS PEDAGOGIQUES

✂ Ouvrages spécialisés

✂ Matériel spécialisé

✂ Vidéos

METHODES PEDAGOGIQUES

✂ Cours en salle : diaporama, échanges avec la salle

✂ Travail de groupe / pratiques, échanges d'expérience

✂ QCM

MOYENS PEDAGOGIQUES

✂ Salle informatique et CDI

Formation Certiphyto réalisée depuis 2010

957 stagiaires

Taux de satisfaction (2022) 100%

Le CFPPA de Nyons a été créé en 1957, le Centre de Formation Professionnelle et de Promotion Agricole (CFPPA) est un organisme public du Ministère de l'Agriculture dont l'activité principale est la formation (75% agricole et 25% aide à la personne). Il est rattaché à l'Etablissement Public local (EPL) du Valentin situé à Bourg-les-valence.

Le CFPPA créé et met en œuvre des formations PPAM depuis 1983. Il est le leader national sur ce secteur et accueille des stagiaires de toute la France. En 2021, le CFPPA a formé 710 personnes pour 76 327 heures stagiaires, dont 330 personnes pour 59 000 heures stagiaires en PPAM et herboristerie.

Le CFPPA de NYONS appartient au réseau de formation TERRA (enseignement agricole public Auvergne Rhône-Alpes) www.terra-formations.fr.

Services annexes : possibilité d'hébergement sur place en fonction des places disponibles. Présence d'une cuisine équipée à disposition des stagiaires. CDI et salle informatique.

En cas de difficultés d'apprentissage ou de situation de handicap, une référente H+ est présente au sein du CFPPA : Nathalie REYNAUD - 04.75.26.65.93 nathalie.reynaud@educagri.fr



Informations pratiques :

Coordonnées GPS : Latitude : 44.36013 | Longitude : 5.131823

Accès routier par la D538 et par la D94.

Située à 43 km de l'A7 et de la sortie Montélimar Sud ainsi qu'à 42 km de l'entrée d'Orange.

Aéroports les plus proches : Nîmes Garons, Lyon Saint Exupéry et Marseille.

Gares TGV les plus proches : Montélimar, Avignon. Ligne de bus TER Nyons / Montélimar

Formations proposées

Formations agricoles	Formacode	Durée
Un BP Responsable d'Entreprise Agricole avec deux orientations : production de PPAM paysan Herboriste	21060	1 236 h
Découverte des métiers de l'agriculture	21038	158 h
UCARE Transmettre les usages traditionnels des plantes médicinales	21054	451 h
UCARE Activité de conseil personnalisé dans les champs d'action traditionnels des plantes	43438	70 h
UCARE Conduire une activité de cueillette de PPAM en milieu naturel	43438	70 h
UCARE Conduire une activité de production de PPAM	12023	70 h
UCARE Conduire une activité de production oléicole	21013	70 h
UCARE Conduire un atelier apicole	21012	70 h
UCARE Transformation des PPAM galénique, cosmétique	21049	70 h
UCARE Transformation et production des plantes tinctoriales	21554	70 h
UCARE Transformation des PPAM séchage distillation	21054	70 h
Module Trufficulture	21010	35 h
Module Oléiculture	21012	35 h
Module Distillation tout public	21054	35 h
Certiphyto	43438	35 h
Module taille des végétaux	21006	14 h
Formations aide à la personne	Formacode	Durée
DE Accompagnant Educatif et Social	44004	1 200 h
Découverte des métiers d'aide à la personne	44028	453 h

Financements et démarches : le coût de chaque formation est indiqué sur les fiches de formation

- **CPF** : renvoyer votre bulletin d'inscription avant de vous inscrire sur le site moncompteformation.gouv.fr et attendre la confirmation d'inscription (demande à effectuer 15 jours ouvrés avant le démarrage de la formation)

- **VIVEA** : sous d'acceptation de la demande de financement, réponse de VIVEA entre 15 jours et 1 mois avant le démarrage de la formation. Vérifier votre éligibilité, les formations dans le domaine de la transformation ne sont pas financées par VIVEA pour les personnes ne cours d'installation. Les personnes en parcours d'installation devront fournir les documents suivants :

- L'original de l'attestation des conditions d'éligibilité au financement de VIVEA délivré par un CEPPP signé et tamponné,
- L'original du formulaire « Engagement du créateur ou repreneur d'exploitation agricole » signé,
- La copie du PPP signée des 2 conseillers et du créateur ou repreneur d'exploitation agricole,
- La copie d'écran du CPF du créateur ou repreneur d'exploitation agricole mentionnant le nom du propriétaire du compte.

- **PERSONNEL** : règlement par virement ou par chèque à renvoyer à réception de la confirmation d'inscription

- **AUTRES FINANCEMENTS (employeur, Pôle Emploi, ...)** : un devis vous sera adressé avec la confirmation d'inscription

Fiche d'inscription en fin de catalogue, pour les stagiaires BPREA la fiche d'inscription est disponible sur notre site internet ou auprès du CFPPA de NYONS.